



FR

CONSEIL DE DIRECTION
95^{ème} session
Rome, 18-20 mai 2016

UNIDROIT 2016
C.D. (95) 8
Original: anglais
avril 2016

**Point n° 8 de l'ordre du jour: Procédure civile transnationale –
Formulation de règles régionales**

(préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Développements relatifs au projet conjoint ELI/ UNIDROIT pour l'élaboration de règles régionales basées sur l'adaptation des Principes ALI / UNIDROIT</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Le Conseil de Direction est invité à prendre note des progrès effectués depuis sa dernière session</i>
<i>Mandat</i>	<i>Programme de travail 2014-2016</i>
<i>Degré de priorité</i>	<i>Moyen</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>UNIDROIT 2015 – C.D. (94) 7; UNIDROIT 2016 – C.D. (95) 2</i>

1. Les Principes ALI / UNIDROIT de procédure civile transnationale, préparés par un Groupe de travail conjoint *American Law Institute / UNIDROIT* et adoptés en 2004 par le Conseil de Direction d'UNIDROIT, visent à réduire l'impact des différences entre les systèmes juridiques pour ce qui concerne les litiges impliquant des opérations commerciales transnationales. Leur but consiste à proposer un modèle universel de procédure qui respecte les éléments essentiels d'une procédure régulière.

2. En vue de la reprise des travaux dans ce domaine, UNIDROIT a concentré ses efforts sur la promotion et la mise en œuvre des Principes ALI / UNIDROIT à travers l'élaboration de règles régionales basées sur l'adaptation des Principes. La possibilité d'un projet conjoint d'élaboration de règles européennes de procédure civile a été discutée dans le cadre d'une coopération institutionnelle avec l'Institut de droit européen (European Law Institute - ELI), créé en 2011, dont l'objet principal est d'entreprendre, réaliser et faciliter des travaux de recherche, de formuler des recommandations et de fournir des orientations pratiques en matière de développement juridique européen. Pour un complément d'informations sur les réunions qui ont eu lieu en 2013, voir le Rapport annuel 2013 (C.D. (93) 2, p. 17).

3. Le projet a été autorisé par l'Assemblée Générale d'UNIDROIT lors de sa 72^{ème} session (Rome, 5 décembre 2013). A de sa 73^{ème} session (Rome, 11 décembre 2014), l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil de Direction en sa 93^{ème} session (Rome, 7-10 mai 2014), a décidé d'accroître le degré de priorité du projet de bas à moyen.

4. En 2014, UNIDROIT et ELI ont convenu d'un Protocole d'accord portant de façon spécifique sur le projet sur la procédure civile, qui identifiait clairement le rôle et les responsabilités de chacun. Un Comité pilote a été constitué, co-présidé par Mme Diana Wallis, Présidente d'ELI et par M. José Angelo Estrella Faria, Secrétaire Général d'UNIDROIT, et composé de représentants des deux organisations¹ et de Rapporteurs pour les trois premiers Groupes de travail ("accès aux éléments d'information et à la preuve"², "mesures provisoires"³, et "notification des documents processuels"⁴). Deux autres groupes ("*lis pendens* and *res judicata*"⁵ et "obligations des parties et juristes")⁶ ont été constitués en novembre 2014. De nombreux observateurs ont été invités à se joindre au projet et ont effectivement participé à la première session plénière en novembre 2014⁷. Pour des informations plus approfondies sur les travaux qui ont eu lieu en 2014, en particulier sur la réunion préliminaire du Comité pilote et des co-Rapporteurs (UNIDROIT, Rome, 12-13 mai 2014), sur la présentation du projet devant l'Assemblée Générale d'ELI (Zagreb, 25 septembre 2014) et sur la première réunion plénière du Comité pilote, des Groupes de travail et des Observateurs (UNIDROIT, Rome, 27-28 novembre 2014), voir le Rapport annuel 2014 – C.D. (94) 2, p. 14-15 et UNIDROIT 2015 – C.D. (94) 7.

5. Une deuxième réunion du Comité pilote et des co-Rapporteurs des Groupes de travail s'est tenue le 16 avril 2015 à Bruxelles. A la même date, le projet a été présenté lors d'une audience du Parlement européen par la Présidente d'ELI, Diana Wallis, le Secrétaire Général adjoint d'UNIDROIT, Anna Veneziano, les co-Rapporteurs du Groupe de travail Gilles Cuniberti, Fernando Gascón Inchausti et Mme Eva Storskrubb, ainsi que par M. Rolf Stürner, membre du Comité pilote. Une

¹ Outre les co-Présidents: John Sorabji (Conseiller juridique principal auprès du *Lord Chief Justice and Master of the Rolls*), et Remo Caponi (Université de Florence), pour ELI; Anna Veneziano (Secrétaire Général adjoint d'UNIDROIT) et Rolf Stürner (Université de Freiburg et ancien Co-Rapporteur pour les Principes ALI-UNIDROIT) pour UNIDROIT.

² Neil Andrews (Clare College, Université de Cambridge) (co-Rapporteur); Fernando Gascón Inchausti (University Complutense de Madrid) (Co-Rapporteur); Laura Ervo (Université d'Örebro); Frédérique Ferrand (Université Jean Moulin Lyon 3); Victória Harsági (Université catholique Pázmány Péter, Budapest); Michael Stürner (Université de Constance).

³ Neil Andrews (Clare College, Université de Cambridge, Co-Rapporteur); Gilles Cuniberti (Université de Luxembourg) (Co-Rapporteur); Torbjörn Andersson (Université d'Uppsala); Fernando de la Mata (Baker & McKenzie); Alan Uzelac (Université de Zagreb).

⁴ Astrid Stadler (Université de Constance) (Co-Rapporteur); Eva Storskrubb (Université d'Uppsala) (Co-Rapporteur); Marco De Cristofaro (Université de Padoue); Emmanuel Jeuland (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne); Wendy Kennett (Université de Cardiff); Dimitrios Tsirikas (Université d'Athènes).

⁵ C.H. van Rhee (Université de Maastricht, co-Rapporteur); Alan Uzelac (Université de Zagreb, co-Rapporteur); Emmanuel Jeuland (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne); Bartosz Karolczyk (DZP, Varsovie); Walter Rechberger (Université de Vienne); Elisabetta Silvestri (Université de Pavie); John Sorabji (Conseiller juridique principal auprès du *Lord Chief Justice and Master of the Rolls*); Magne Strandberg (Université de Bergen).

⁶ Frédérique Ferrand (Université Jean Moulin Lyon 3, co-Rapporteur); Burkhard Hess (Directeur de l'Institut Max Planck de droit procédural réglementaire international et européen du Luxembourg, co-Rapporteur); Neil Andrews (Clare College, Université de Cambridge); Alexander Arabadjiev (Juge, Cour européenne de Justice); Marco De Cristofaro (Université de Padoue); Tania Domej (Université de Zürich); Fernando Gascón Inchausti (Université Complutense de Madrid); Kalliopi Makridou (Université Aristote, Thessalonique); Jarkko Männistö (Juriste, Finlande); Karol Weitz (Université de Varsovie).

⁷ Des Organisations intergouvernementales (Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH)), des institutions européennes (la Commission européenne, le Parlement européen (Commission JURI) et la Cour de Justice de l'Union Européenne), des associations professionnelles (Association pour l'arbitrage international (AIA), le Conseil des barreaux européens (CCBE), le Conseil des notariats de l'Union européenne (CNUE), le Réseau européen des conseils de la justice (RECJ), l'Association internationale des barreaux (AIB), l'Union Internationale des Avocats (UIA), l'Union internationale des huissiers de justice (UIHJ)) et des instituts de recherche (Association internationale de droit judiciaire et Institut Max Planck de droit procédural réglementaire international et européen du Luxembourg). L'*American Law Institute* (ALI) est co-sponsor du projet.

présentation du projet a également eu lieu lors de la Conférence annuelle d'ELI (Vienne, 2-4 septembre 2015), sous la forme d'une présentation générale (présidée par le Secrétaire Général d'UNIDROIT José Angelo Estrella Faria et par la Présidente d'ELI Diana Wallis) et lors de la réunion du Comité consultatif établi par ELI et présidé par Matthias Storme.

6. Enfin, la deuxième réunion plénière du Comité pilote, des co-Rapporteurs, des membres des Groupes de travail ainsi que des observateurs s'est tenue les 26 et 27 novembre 2015 à l'occasion d'une conférence ELI/UNIDROIT organisée en coopération avec l'Académie de droit européen (ERA) intitulée "Des Principes transnationaux aux Règles européennes de procédure civile", au siège d'ERA à Trèves (Allemagne). Ont participé à la conférence la Présidente de l'ELI, Diana Wallis, et le Secrétaire Général adjoint d'UNIDROIT, Anna Veneziano, ainsi que Remo Caponi, John Sorabji et Rolf Stürner, membres du Comité pilote. La Conférence, organisée en cinq sessions différentes, chacune correspondant aux travaux des cinq Groupes de travail, a compté environ 70 participants de milieux institutionnels et juridiques divers.

7. Lors de la réunion de novembre, le Comité pilote a formalisé la création de deux autres Groupes de travail (respectivement sur les "coûts et financements" et sur les "jugements"), de manière à couvrir la plupart des questions traitées dans les Principes ALI / UNIDROIT et pour lesquelles les Règles européennes étaient considérées à la fois utiles et réalisables.

8. La prochaine réunion du Comité pilote et des co-Rapporteurs aura lieu au siège d'UNIDROIT les 21 et 22 avril 2016. Il est prévu que les cinq premiers Groupes de travail présentent l'avancement de leurs travaux respectifs sur les Règles. La question du mandat accordé à un "Structure Group", sous la présidence de Loïc Cadiet⁸ et de Xandra Kramer⁹, formé de représentants des groupes existants et chargé de coordonner au mieux les résultats de chacun d'entre eux, sera également abordée à cette occasion.

9. Les développements du projet conjoint feront l'objet de présentations et de discussions lors de la prochaine Conférence annuelle et de l'Assemblée Générale d'ELI qui se tiendront du 7 au 9 septembre 2016 à Ferrare.

10. Enfin, une réunion plénière du Comité pilote, des co-Rapporteurs et des membres du Groupe de travail et des Observateurs a été convenue. Elle se réunira à Vienne au siège d'ELI les 21 et 22 novembre 2016.

ACTION DEMANDEE

11. *Le Conseil de Direction est invité à prendre note des progrès réalisés pour la mise en œuvre du projet sur la procédure civile transnationale – préparation de règles régionales.*

⁸ Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Secrétaire Général de l'Association internationale de droit judiciaire.

⁹ Université Erasmus de Rotterdam.